



COMITÉ DE VIGILANCE DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) DE CLERMONT

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE VIGILANCE TENUE À CLERMONT, LE MERCREDI 2 septembre 2020 À 9 H

Sont présents :

Mesdames Lucie Forgues
 Ève Murray

Messieurs Michel Boulianne
 Jean-Pierre Gagnon
 Donald Kenny
 Antoine Suzor-Fortier

1. Mot de bienvenue

Monsieur Michel Boulianne souhaite la bienvenue aux membres du comité à la rencontre, les remercie pour leur participation et souligne la présence de la nouvelle venue, madame Ève Murray. Il souligne de M^{me} Murray a fait une visite du LET en sa compagnie. Madame Murray souligne que la visite fut très intéressante.

2. Composition du comité de vigilance

Monsieur Boulianne explique que le comité de vigilance vise à générer des échanges entre les différents acteurs concernés par la présence du site de disposition sur le territoire. Ainsi, le comité de vigilance pour 2020 est composé des personnes suivantes :

- M^{me} Lucie Forgues, représentante de la corporation Le Saumon de la Rivière Malbaie, pour un groupe ou organisme local ou régional susceptible d'être affecté par le Lieu d'enfouissement technique;
- M^{me} Ève Murray, pour les citoyens qui habite dans le voisinage du LET;
- M. Jean-Pierre Gagnon, maire de Clermont, pour la municipalité locale où est situé le LET;
- M. Donald Kenny, maire de Baie-Sainte-Catherine, pour la municipalité régionale de comté (MRC) où est situé le LET;
- M. Antoine Suzor-Fortier de la Réserve de la biosphère de Charlevoix, pour un groupe ou organisme local ou régional voué à la protection de l'environnement;

- M. Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles de la MRC, pour la personne que désigne l'exploitant pour le représenter.

Monsieur Boulianne explique brièvement que le mandat du comité a une portée consultative et contribue à l'acceptabilité sociale du site. Ses membres voient notamment à :

- S'informer des opérations du Lieu d'enfouissement technique et les projets en développement;
- S'assurer que l'exploitation du site s'effectue en conformité avec les normes applicables et en respect avec les exigences gouvernementales;
- Transmettre les renseignements pertinents à la population et aux riverains sur les développements et la gestion des équipements du site.

3. Rôle des membres du comité, engagement et mode de fonctionnement

Puisqu'il y a une seule nouvelle personne siégeant au comité, monsieur Boulianne présente brièvement leur rôle, leur engagement et le mode de fonctionnement du comité.

4. Élection d'un(e) président(e) et choix d'un(e) secrétaire

Monsieur Michel Boulianne a été nommé à l'unanimité comme président et secrétaire du comité.

5. Historique du LET

Monsieur Michel Boulianne fait l'historique de la construction d'un LET pour Charlevoix-Est. Monsieur Antoine Suzor-Fortier avait suggéré en 2019 de bonifier l'historique du LET pour garder la mémoire des motivations et l'origine de cette décision importante à cette époque. Je profite de la rédaction de ce compte rendu pour ajouter certains éléments à cet égard.

En 2007, soit avant l'émission du certificat d'autorisation permettant la construction du LET, la MRC a exploré d'autres modèles organisationnels de gestion des matières résiduelles. Pendant cette année 2007, il avait été prévu la création d'une régie de gestion des matières résiduelles composée de la MRC de Charlevoix-Est et de la MRC de Charlevoix. Le site de construction du nouveau LET était à ce moment situé au centre géographique de Charlevoix (soit à proximité de Saint-Hilarion). Toutefois, à la suite de discussions, la création de cette régie a été mise de côté. Entretemps, la Régie de Saint-Étienne-des-Grès et l'entreprise Gaudreau environnement à Victoriaville tentaient de recruter des clients pour leur LET respectif. Un nouveau modèle dans lequel la MRC de Charlevoix-Est serait propriétaire et gestionnaire du nouveau LET et d'avoir comme client les MRC de Charlevoix et de La Haute-Côte-Nord a été envisagé. Toutefois, à la suite de discussions, ce modèle n'a pas été retenu.

Conséquemment, pour éviter le transport des déchets à plusieurs kilomètres de la MRC et assurer aux citoyens la pérennité des coûts d'enfouissement, la MRC a décidé de construire un LET à l'échelle humaine sur son territoire et ainsi s'engager dans une démarche durable de la gestion des matières résiduelles. Lors du comité de vigilance de 2019, M. Gagnon mentionnait que lui-même et le conseil des maires préconisaient de ne pas accepter de déchets provenant de l'extérieur de la MRC par principe de précaution et pour éviter les problématiques possibles de gestion du LET dans les années à venir.

Ce bout d'historique sera ajouté à la présentation des prochaines rencontres du comité de vigilance.

6. Rapport annuel, traitement du lixiviat et suivi environnemental

Monsieur Boulianne présente les résultats du suivi environnemental et du traitement du lixiviat. Monsieur Boulianne rappelle aux membres du comité que les suivis environnementaux de l'eau souterraine et des biogaz sont effectués trois fois par année. Concernant le traitement, un suivi hebdomadaire du traitement du lixiviat doit être effectué par la MRC pour s'assurer que celui-ci respecte les normes. Ces résultats permettent de produire le rapport annuel, et ce, conformément au règlement provincial. Ce rapport doit être produit et remis au ministère de l'Environnement afin de démontrer que les opérations du LET respectent l'ensemble des normes auxquelles il est soumis.

Traitement du lixiviat

Pour l'année 2019, le traitement a débuté le premier mai. Deux éléments sont à signaler, une valeur de pH trop basse a été relevée pendant la première semaine de traitement et la norme des composés phénoliques a été dépassée une semaine en juillet.

Suivi environnemental

Nous retrouvons dans l'eau souterraine des teneurs en fer et au manganèse qui dépassent les normes du ministère. Cela est dû à la présence naturelle de ces minéraux dans la roche en place. Depuis 2009, nous en retrouvons toujours dans les puits d'observation, précise monsieur Boulianne. Toutefois, cela est mentionné dans le certificat d'autorisation du LET. Donc, aucune intervention n'est nécessaire.

Relativement aux dépassements de la norme des nitrites-nitrates dans le puits d'observation de l'eau souterraine PM-8 en 2019, M. Boulianne mentionne qu'en 2020, il n'y a pas de dépassement pour les tests du printemps et de l'été. Suite aux tests de 2020, il est maintenant confirmé que les opérations normales d'aération du lixiviat produisent les nitrites-nitrates. Finalement, il est possible que les algues présentes dans les bassins aérés soient nos alliées pour éviter les dépassements de la norme des nitrites-nitrates. Nous avons comme habitude de tenter de les détruire ce que nous ne ferons plus. M. Gagnon demande si le

dépassement de cette norme a une grande incidence sur l'environnement. Monsieur Boulianne confirme que non puisqu'aucun puits d'eau potable appartenant à des citoyens n'est situé à proximité du LET. Toutefois, cela ne nous empêche pas de poursuivre nos investigations pour nous assurer que la situation demeure sous contrôle grâce à une compréhension plus précise du phénomène.

Biogaz

En ce qui a trait au biogaz, comme toujours nous en retrouvons une grande quantité dans le PB-5, confirme M. Boulianne. Les gaz du Lieu d'enfouissement sanitaire (LES) veulent sortir par le moyen le plus facile malgré les cheminées que nous possédons déjà. Monsieur Boulianne rassure le comité en indiquant qu'il est impossible d'obtenir un résultat de « 0 » gaz. Le nouveau recouvrement final du LES, complètement étanche, a sûrement un impact sur la quantité de biogaz enregistré dans PB-5.

7. Statistiques sur l'enfouissement des déchets

Monsieur Boulianne présente les statistiques concernant les quantités de déchets enfouis au LET.

En résumé, M. Boulianne confirme que les résultats sont excellents, passant de 12 100 tonnes métriques de déchets enfouis en 2009 à 8 426 tonnes pour l'année 2019, cela représente une diminution de 30 % des déchets enfouis depuis l'année de référence 2009. Concernant la remontée des tonnages en 2014 et 2015, M. Boulianne que cela est dû à la reprise de l'enfouissement des matériaux de construction suite à un resserrement, à cette époque, des normes de gestion de ces matières par le ministère de l'Environnement. M. Boulianne relate le fait que par le passé, ces résidus pouvaient être gérés directement au sol, mais que le ministère de l'Environnement a exigé que cette activité de valorisation devait être réalisée sur une plateforme étanche. Ainsi, les nombres de tonnes enfouis en 2014 et 2015 sont supérieurs, car les activités de valorisation des CRD étaient interrompues ces années pendant ces deux années le temps de budgéter et de construire la plate-forme étanche au coût de 350 000 \$.

À la suite de la présentation des tonnages enfouis au LET, il s'ensuit une discussion fort intéressante concernant les matières organiques. Monsieur Suzor-Fortier mentionne avec raison que les prochaines matières résiduelles à gérer, pour la MRC de Charlevoix-Est, sont les organiques. Monsieur Boulianne mentionne que le tonnage potentiel **maximal** de déviation de l'enfouissement de ces matières est d'environ 2 500 à 3 000 tonnes métriques par année. Il présente brièvement le projet de sécurité alimentaire de M. Xavier Bessone en lien avec la récupération des aliments dans les épicerie. À pour appuyer ce potentiel, M. Boulianne présente les quantités enfouies provenant des épicerie locales. Le principe de 3R-V est bien illustré grâce à cet exemple de réduction à la source. Messieurs Kenny et Gagnon profitent de l'occasion pour faire une brève description de la technologie de l'entreprise Gazon Savard pour le tri des

matières organiques. Monsieur Gagnon suggère au membre du comité de visionner le reportage de Radio-Canada sur Gazon Savard :<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1104287/gazon-savard-compost-traitement-dechet>. M. Boulianne mentionne que le coût de collecte des déchets a pratiquement doublé pour les deux prochaines années. Ainsi, l'ajout de la collecte d'un bac supplémentaire risque d'être onéreux. Monsieur Boulianne rappelle les réalisations de la MRC à ce jour concernant la gestion des matières résiduelles (gestion d'un LET local, réseau de trois écocentres, gestion de la vidange des fosses septiques, plate-forme de transbordement des résidus de construction, certification des ICI et des municipalités, etc.).

Relativement aux sols contaminés provenant de la MRC, comme le règlement de tarification l'exige, nous avons reçu une petite quantité, soit 138,55 tonnes métriques, et cela, en conformité avec les règlements du ministère de l'Environnement. De plus, ces sols provenant du nettoyage des regards d'eau pluviale des routes du territoire de la MRC étaient adéquats pour le recouvrement journalier des déchets.

Monsieur Boulianne mentionne que les redevances à l'enfouissement devraient augmenter à 30 \$/TM et que l'indexation annuelle prévue est de 2 \$/TM/an pendant 5 ans.

Collecte des matières recyclables : M. Boulianne mentionne que les quantités de matières recyclées sont stables depuis plusieurs années. Il croit que la faible baisse du tonnage à l'enfouissement est due aux matières provenant des écocentres et qui sont déviées de l'enfouissement.

8. Activités en 2019

- La phase 5 du recouvrement final a eu lieu à l'été 2019;
- Nous avons reçu 138,55 tonnes métriques de sols contaminés ayant les caractéristiques pour servir de recouvrement journalier des déchets.
- Le registre journalier des entrées et sorties au LET a été maintenu grâce à un logiciel de gestion des transports et grâce à la pesée électronique;
- De multiples collectes d'échantillons pour le suivi environnemental et le traitement du lixiviat du LET (eaux brutes, eaux traitées, biogaz et eau souterraine) ont été réalisées. Les tableaux de suivi sont annexés au rapport. Ainsi, nous avons échantillonné le puits de biogaz PB-5. Toutefois, nous savons que la proximité du lieu d'enfouissement sanitaire ferait en sorte que des gaz provenant de ce site seraient détectés dans ce puits. Ceux-ci sont presque assurément sans lien avec le LET;
- Seulement un test de lixiviat brut a été effectué au LES puisque seulement 1 564 m³ (2 fois le 300 m³ et 2 fois le 482 m³) ont été traités;
- Un contrôle régulier des biogaz à l'intérieur des bâtiments a été réalisé. Des détecteurs de gaz permanents sont installés dans les bâtiments depuis 2011. De plus, des filtres au charbon ont été installés dans les échangeurs d'air. Les détecteurs confirment en tout temps la bonne qualité de l'air dans les

bâtiments. Aucun dépassement de normes n'est à signaler dans les bâtiments.

9. Prochaine réunion

M. Boulianne mentionne que la prochaine réunion aura lieu en 2021.

10. Varia

Odeur du site et circulation sur le chemin Snigole :

Monsieur Gagnon demande à M^{me} Murray si elle perçoit des odeurs désagréables provenant du LET. Celle-ci mentionne que non. Monsieur Suzor-Fortier demande à M^{me} Murray s'il y a des problèmes de circulation sur le chemin Snigole. Celle-ci mentionne que les camions lourds circulent trop rapidement. Monsieur Boulianne propose de leur envoyer un avis. Monsieur Gagnon suggère de joindre cet avis à la correspondance annuelle de la ville de Clermont.

11. Période de questions

Les questions ont été abordées pendant la présentation de M. Boulianne.

12. Levée de l'assemblée

Levée à l'unanimité de la réunion à environ 10 h 30.

Compte rendu rédigé par Michel Boulianne